

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, lieu délocalisé de cette séance sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Cécile ALLEMAN, Céline VERON, Emmanuel LEFÉBURE, Nicole BERNARDIN

OBJET : Finances - Décision Modificative de Crédits n° 3 - Budget principal et budgets annexes hors EHPAD - Exercice 2024.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2024 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent, pour le budget principal et les budgets annexes hors EHPAD, par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 90 000 €	(+) 90 000 €
Investissement	0 €	0 €

➤ **En fonctionnement :**

L'ajustement de crédits de dépenses de + 90 000 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : 0 €
- Budgets annexes hors EHPAD : 90 000 €

Aux budgets annexes :

Les crédits des budgets annexes évoluent de + 90 000 €. Ces nouveaux crédits sont consacrés exclusivement à l'ajustement de la masse salariale.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte la Décision Modificative de Crédits n°3 de l'exercice 2024.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF GENERAL**

Fonctionnement

	Dépense	Recette
2 - Budgets annexes hors EHPAD	90 000,00	90 000,00
TOTAUX GENERAUX	90 000,00	90 000,00

**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
2 - Budgets annexes hors EHPAD	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	-50 000,00	
		64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	-50 000,00	
		64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	-185 000,00	
		64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	375 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			90 000,00	
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7488	Autres subventions et participations - Autres		-75 000,00
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation				- 75 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		165 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				165 000,00
	Total			90 000,00	90 000,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT			90 000,00	90 000,00	

**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe CLIC	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	7488	Autres subventions et participations - Autres		-75 000,00
	Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation				- 75 000,00
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	-75 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			- 75 000,00	
	Total			-75 000,00	-75 000,00
CCAS budget annexe résidence Bellefontaine	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	75 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			75 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		75 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				75 000,00
	Total			75 000,00	75 000,00
CCAS budget annexe résidence Bordillon	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	50 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			50 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		50 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				50 000,00
	Total			50 000,00	50 000,00
CCAS budget annexe résidence Monplaisir	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	-40 000,00	
		64131	Rémunérations du personnel non médical - Personnel non titulaire sur emplois permanents - Rémunération principale	-110 000,00	
		64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	-50 000,00	
		64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Personnel non médical - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	-50 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			- 250 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		-250 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				-250 000,00
					000,00

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20241016-DEL-2024-090-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2024

**EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD**

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
	Total			-250 000,00	-250 000,00
CCAS budget annexe résidence Roseraie	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	100 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			100 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		100 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				100 000,00
	Total			100 000,00	100 000,00
CCAS budget annexe SSAD	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	190 000,00	
	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel			190 000,00	
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		190 000,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables				190 000,00
	Total			190 000,00	190 000,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				90 000,00	90 000,00